



Madame Amélie DE MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et
de la Fonction Publiques
Hôtel de Rothelin-Charolais
101, rue de Grenelle
75700 PARIS

LE SECRETAIRE GENERAL
Branche « Services Publics »

Nos réf. : DR/IR - 14

Paris, le 25 janvier 2021

COURRIER RECOMMANDE A/R

OBJET : Préavis de grève du mardi 2 février 2021

Madame la Ministre,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 2512-1, L 2512-5 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, je vous informe de la décision prise par la Fédération des personnels DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE FORCE OUVRIERE de déposer **un préavis de grève pour le mardi 2 février 2021**.

Il concerne les **personnels de la petite enfance et les travailleurs sociaux relevant de notre Fédération**.

Ce préavis de grève couvrira l'ensemble des initiatives et mobilisations de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre-Mer), sur les revendications suivantes :

- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel(le) pour 5 enfants, et par un ratio d'au moins 50% de professionnels (les) en crèche,
- Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en crèche, une surface de 7 m² minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire,
- Inscrire dans le temps de travail les temps de réunion sur les pratiques professionnelles,
- Promouvoir la formation continue des professionnels(les) des modes d'accueil collectifs et individuels,
- Une amélioration de la rémunération.

Afin de permettre à ces personnels de participer ou de se joindre aux mouvements et actions décidés localement, la Fédération dépose un préavis de grève destiné à couvrir leurs absences **pour la période allant du mardi 2 février 2021 à 0 H au mardi 2 février 2021 à minuit**.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.

Dominique REGNIER